

**Procès-verbal de l'Assemblée générale,
31 mars 2010,
Salle de la Gouvernière, Lignières**

Présents : 78 personnes ont signé les listes de présence Excusés : 79 personnes

Président : Michel Walthert Secrétaire : Fabien Vogelsperger

1. Salutations et nomination des scrutateurs

Jacques de Montmollin, Président de commune de Lignières, ouvre l'assemblée, en soulignant combien Lignières est fière d'être membre de NOTRE Parc à tous et à toutes.

Le Président du Parc, Michel Walthert remercie les participants de leur présence. Il salue les représentants des autorités et de la presse. Il renonce à citer les personnes excusées. L'ordre du jour proposé est accepté. Messieurs Renaud Baumgartner et Alain Perrenoud sont désignés comme scrutateurs.

2. Adoption du PV de l'AG du 23 avril 2009

Le PV de l'assemblée du 23 avril 2009 qui s'est tenue à Tramelan est accepté avec applaudissements.

3. Rapport du Président

Le Président rapporte l'intense travail de communication mené par le Parc en 2009 et souligne les autres points forts :

- Nomination d'un nouveau comité et d'un nouveau bureau, réorganisation des commissions thématiques, engagement de Viviane Vienat en avril 2009 (éducation à l'environnement) et préparation de la venue pour août 2010 d'Anatole Gerber (nature et paysage).
- Le défi de l'année 2010 est de préparer le document permettant d'obtenir le label fédéral pour les dix ans à venir.
- Le Président informe également l'assemblée de la signature de l'acte de création de la Fondation « Maison Chasseral - les Savagnières » qui regroupe les communes de Saint-Imier et de Savagnier, les Bugnenets-Savagnières SA et le Parc régional Chasseral. Ce bâtiment, prévu aux Savagnières, fera office, d'une part, de salle de pique-nique en hiver, d'autre part, il permettra d'accueillir des classes, pour lesquelles l'offre régionale est aujourd'hui inférieure à la demande.

4. Rapport d'activité 2009

Le Président souligne que chaque invité a dû recevoir le rapport d'activité 2009. Le directeur présente plus en détail le développement des offres pour les écoles (Classes DécouVERTES Chasseral) ainsi que la mise en place de l'offre « le Chemin des Anabaptistes ».

L'assemblée ne sollicite aucune information complémentaire et approuve tacitement ce rapport.

5. Compte 2009

Le Président présente le bilan au 31.12.09 puis les dépenses avec un total de 910'621 CHF dont 214'250 CHF de frais de fonctionnement et 696'371 CHF d'investissement. Les ressources 2009 s'élèvent à un total de 913'910 CHF dont 142'116 CHF proviennent des communes et 16'750 CHF des autres membres. L'année 2009 présente donc un léger excédent de ressources de 3'288 CHF.

Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire A.Rettenmund – FIDUFISC SA.

Les comptes 2009 sont approuvés par lever de main sans avis contraire.

6. Programme 2010

Le programme 2010 sera marqué d'une part par la préparation du plan de gestion 2012-2021 qui contiendra notamment les résultats à atteindre dans dix ans ainsi que les projets de la période 2012-2015. L'assemblée sera appelée à se prononcer sur ce document en décembre 2010.

D'autre part, le Parc poursuivra la mise en œuvre de projets qui sont au nombre de 28. On peut retenir en particulier la mise en place d'une campagne éducative 2010-2011 et l'ajustement du rôle du Parc en faveur des pâturages boisés.

Les personnes présentes sont également invitées à prendre part aux Journées européennes des Parcs qui se tiendront le 23 et 24 mai 2010 à Chasseral.

7. Budget 2010

Le Président présente le budget 2010. Il rappelle que le Parc ne concrétise un projet que s'il a les ressources suffisantes. Ainsi en 2010, il devra mobiliser près de 300'000 CHF d'entreprise, de fondations etc.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent 1'051'000 CHF et les ressources prévisionnelles à 1'047'000 CHF.

Les personnes présentes posent quelques questions :

- Pourquoi une augmentation des frais de bâtiment ? *Réponse : parce que des aménagements sont nécessaires pour accueillir le troisième chargé de mission.*
- Le principe de financement qui présentait un tiers pour la Confédération, un tiers pour les cantons et un tiers mobilisé par le Parc n'est pas parfaitement respecté. *Réponse : il s'agit d'un principe général. Dans le détail, Cantons et Confédération n'ont pas les mêmes critères d'attribution des financements, d'où les variations.*
- Pourquoi les contributions des communes n'apparaissent pas ? *Réponse : c'est une question de continuité dans les présentations. Leur contribution s'élève à plus de 140'000 CHF et sont incluses dans la rubrique « Ressources mobilisées par le Parc » et qui s'élèvent à 440'000 CHF. Cette rubrique comprend également la participation de la Ville de Bienne qui s'élève à 30'000 CHF et sera versée pour la première fois en 2010.*
- Est-ce que la Confédération va augmenter les moyens à disposition des Parcs ? *Réponse : le réseau des Parcs suisses fera du lobbying dans ce sens.*

L'assemblée approuve ensuite le budget 2010 par un levé de main et sans avis contraire.

8. Informations

Le Président souligne la nécessité d'agrandir le local de travail de l'équipe du Parc. Une demande dans ce sens est à l'étude par la commune de Saint-Imier.

Le Président rend également hommage à Bernard Aellen, chargé des Parcs au sein de l'administration cantonale neuchâteloise. Bernard Aellen va partir en retraite à partir du mois de juin 2010. Par son engagement, il a su convaincre les autorités cantonales de soutenir les projets de parcs, dont notamment celui de Chasseral. Le Président aurait volontiers proposé à l'assemblée de le nommer membre d'honneur, malheureusement, cet état n'est pas prévu dans les statuts !

L'assemblée ovationne Bernard Aellen et un petit présent lui est remis.

Le Président signale que la prochaine assemblée aura lieu le 8 décembre 2010.

9. Divers

La parole est donnée aux personnes présentes :

- Monsieur Bauer : remercie le Parc de l'efficacité de son organisation
- Monsieur Wermeille : Est-ce qu'une augmentation de la fréquentation de la Région a pu être observée ? *Réponse : il y a une augmentation des nuitées sur l'Arc jurassien ainsi qu'une augmentation de la fréquentation sur la route de Chasseral. Le Parc n'a pas les moyens aujourd'hui de mesurer les fréquentations en finesse et ne saurait à qui attribuer les variations. Ce qui est sûr c'est qu'un Parc répond à une forte tendance touristique.*
- Monsieur Chopard : qu'en est-il de la Croix de Chasseral qui a été foudroyée ? *Réponse : le Parc n'a pas encore eu de sollicitation de l'Hôtel Chasseral, propriétaire du terrain, mais reste prêt à en discuter le cas échéant.*

Le Président remercie les membres du Comité et des commissions ainsi que les collaborateurs du Parc.

La séance est levée à 21h15 et est suivie d'un apéritif offert par la commune de Lignières et le Parc.